

Rapport du Président du jury des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre général) au titre de l'année 2025

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères m'a fait l'honneur de me désigner président du jury du concours de secrétaire des affaires étrangères (cadre général) au titre de 2025. Le parfait déroulement de cette session doit avant tout au professionnalisme, à la disponibilité et à la bonne humeur des agents du bureau des concours et des examens professionnels. Je saisis donc cette occasion pour remercier l'ensemble de l'équipe, à commencer par la cheffe de bureau, Mme Bélou-Affre, et son adjointe Mme Bertrand qui a excellé pour son premier exercice. J'adresse également mes remerciements les plus chaleureux à Mme Boyer et M. Keller, qui ont accompagné les membres du jury du premier au dernier jour et en facilitant grandement leur travail.

Pour l'année 2025, 18 places étaient offertes, 10 en externe et 8 en interne. Il est à noter qu'à l'issue de ses délibérations, le jury a décidé de ne pourvoir que 9 des postes offerts au concours externe – expliquant ainsi l'absence de liste complémentaire pour ce concours – et de transférer une place sur le concours interne. La liste d'admission a ainsi comporté 9 noms en externe et 9 noms en interne (5 femmes et 4 hommes pour chaque concours).

Ce concours fut le dernier organisé selon les modalités fixées par l'arrêté du 31 décembre 2010 relatif à l'organisation des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre général). A compter de la session 2026, un nouveau format sera mis en place. Issu des travaux du groupe de travail mis en place dans le cadre de la déclinaison de l'agenda de transformation du ministère, ce nouveau concours s'articule autour de plusieurs axes, avec l'objectif de maintien du principe intangible d'un recrutement annuel d'excellence et fondé sur le mérite ainsi que l'importance centrale des compétences linguistiques et de l'ouverture sur le monde.

Les principales nouveautés concerneront :

- La rationalisation et la professionnalisation des épreuves, avec une logique moins académique et une épreuve d'entretien avec le jury qui devient un véritable entretien de recrutement ;

- La vérification une seule fois d'une aptitude requise et la priorité donnée aux épreuves de mise en situation professionnelle ;
- L'hybridation de certaines épreuves, pour tester la maîtrise des langues dans un contexte professionnel ;
- Le rajout d'un troisième concours, outre le concours interne et le concours externe, qui s'adresse aux candidats ayant exercé, pendant une durée déterminée, une activité professionnelle de droit privé, mandat d'élu local ou une activité associative comme salarié ou responsable bénévole.

Épreuves générales écrites

A titre liminaire, le jury, comme chaque année, recommande instamment aux candidats de soigner la présentation de leur copie, leur orthographe et la qualité de leur écriture. Il semble pourtant que cette recommandation élémentaire n'atteint que rarement ses destinataires et cette année encore, peut-être même de façon plus généralisée qu'avant, les correcteurs ont unanimement souligné des erreurs d'orthographe grossières (témoignant a minima d'une absence de relecture), une syntaxe souvent malmenée, sinon parfois torturée, et un penchant certain pour le jargon. Au-delà de ces considérations orthographiques et grammaticales de base, certaines copies étaient tout simplement quasiment illisibles et fortement éprouvées la patience, et à tout le moins la vue, des correcteurs.

Composition portant sur l'évolution générale politique, économique, sociale et culturelle du monde contemporain

Le sujet « Le monde va-t-il plus vite et plus mal ? » invitait les candidats à une réflexion globale, et pas seulement à des considérations limitées aux champs des relations internationales et de la science politique. Trop peu de copies ont eu recours à l'art, à l'économie, à la culture, aux sciences, à ce qui n'est pas la géopolitique ou les questions internationales classiques (relations inter-gouvernementales ou inter-étatiques).

Cette épreuve a été marquée par une forte disparité de niveaux : une majorité des copies étaient inférieures à la moyenne, elle-même inférieure à 12 sur 20 ce qui est plutôt inhabituel. Les bonnes copies, rares, ont bien défini les termes, cadré le sujet, ont cherché une problématique adaptée, d'ampleur vaste, couvrant le monde et pas seulement la France ou l'Europe, se sont toujours appuyées sur des exemples et ont soigné la présentation. Seul un quart des candidats a réellement atteint l'objectif de l'épreuve, ce qui est peu.

De nombreux écueils ont été commis par les candidats :

- beaucoup de copies excessivement théoriques, multipliant les citations (pas toujours rigoureusement), se cachant derrière les mentions d'auteur (avec

nombre d'erreurs), évitant les exemples, les faits, les dates ; le raisonnement n'apparaît manifestement pas ancré dans le réel ;

- beaucoup trop d'historicisme ; des copies se sont cantonnées à raconter l'histoire du monde en se concentrant sur un narratif rapidement déconnecté du sujet ;
- beaucoup de copies « bavardes », alignant les considérations générales, les unes derrière les autres, en jouant sur les mots, en paraphrasant ou en accumulant des banalités.

Si les présentations révèlent bien souvent l'origine du candidat (pur étudiant, préparateur des concours, rédacteur déjà expérimenté...), de manière générale, beaucoup de copies ressemblent à s'y méprendre à des productions issues d'une intelligence artificielle générative : des phrases générales, alignant des propos « lisses » sans dynamisme, sans ligne de réflexion, sans critique articulée. Le jury rappelle qu'il attend des candidats qu'ils développent une pensée critique, exprimant leur point de vue, sans excès mais avec franchise. Une forme de relativisme tiède se dégage de beaucoup de copies, ne laissant aucunement entrevoir la personnalité de leur auteur.

Composition portant sur les questions internationales

L'épreuve, telle qu'elle est calibrée, favorise les candidats qui allient culture générale, maîtrise technique des concepts mais également esprit critique.

Le jury a relevé un petit groupe de copies se distinguant des autres, avec des notes supérieures à 15/20, la distribution des notes s'inscrivant dans une courbe gaussienne classique en forme de cloche, allant de 0 à 18. Les copies présentent généralement une orthographe acceptable même s'il demeure des fautes probablement dues à une non-relecture par le candidat. La présentation est généralement correcte, ce qui témoigne d'un effort des candidats pour rendre des productions lisibles et structurées, toutes les copies ayant adopté un plan en deux parties et deux sous-parties attendu pour l'épreuve. De manière générale, l'épreuve confirme la capacité des candidats à gérer le temps et à structurer leur réflexion.

Les copies sous la moyenne sont restées descriptives, sans références et manquent d'une analyse des enjeux sinon même des mécanismes. Certaines copies ont abusé de références philosophiques liées bien évidemment au sujet traité mais font l'effet de connaissances qu'on étale, juste pour les citer, sans qu'elles apportent un bénéfice évident à la réflexion. Ces mêmes copies oublient parfois de citer les textes et traités fondateurs du droit international.

Les meilleures copies se sont distinguées par leur culture générale, citant des jugements et arrêts des juridictions internationales, et soulignant le rôle de la France. Un effort pour définir les termes du débat, structurer la présentation et annoncer systématiquement le plan a été le signe d'une copie maîtrisée.

Pour le concours interne, l'épreuve sur dossier a globalement été bien réussie par les candidats, témoignant d'une maîtrise des canons de l'exercice, d'une capacité d'analyse des documents fournis et de mise en perspective au regard des positions de la France.

Questions à réponse courte portant sur le droit public

Cette année encore, cette épreuve s'est caractérisée par une très grande hétérogénéité dans la qualité des copies. Une minorité de candidats a su réaliser une prestation maîtrisée, faisant appel tout à la fois aux dimensions administratives, constitutionnelles et européennes des questions posées, témoignant d'une réelle compréhension des enjeux du droit public et d'une capacité à mobiliser des exemples pertinents. Ces copies se distinguent par leur précision, leur structure claire et leur rigueur juridique.

La majorité des copies n'a toutefois pas atteint le niveau minimum attendu de cet exercice. Ainsi, les concepts fondamentaux n'apparaissent pas maîtrisés, les réponses sont imprécises, voire parfois carrément hors-sujet, et les références aux textes et à la jurisprudence sont beaucoup trop rares, trahissant un apprentissage superficiel ou incomplet.

Économie

Le jury a constaté une maîtrise globale insuffisante des concepts économiques chez la majorité des candidats (mécanismes mal expliqués, liens entre les concepts peu ou mal établis), ainsi qu'une difficulté à répondre de manière précise et structurée aux questions posées. Peu de copies ont su articuler une réponse structurée, avec introduction, développement et conclusion.

Beaucoup de candidats se sont limités à une paraphrase des documents fournis, sans analyse ni mise en perspective, ou à une succession de considérations d'actualité sans les relier aux concepts économiques attendus. La gestion du temps interroge également, beaucoup de candidats n'ayant pas traité toutes les questions, ou certaines de façon beaucoup trop succincte.

Quelques copies se distinguent par leur clarté, leur structure et leur approfondissement des questions. Des définitions claires, des exemples pertinents et une analyse critique argumentée ont été la marque d'une copie réussie. Ces copies montrent que les attentes du jury sont accessibles aux candidats les mieux préparés.

Épreuve d'anglais

De manière générale, un très grand nombre de candidats n'ont pas une maîtrise suffisante de l'expression écrite. Un grand nombre de fautes d'anglais mais également de français dans les traductions, ont été sanctionnées.

En termes de compréhension de l'anglais, les résultats sont très mitigés, la vaste majorité des candidats étant loin du niveau de langue attendu. Le contenu des compositions était souvent décevant, avec un exercice traité parfois de manière journalistique, voire éditoriale, inappropriée pour un concours administratif où des phrases courtes, précises et argumentées sont attendues.

On note toutefois un effort visible sur la maîtrise d'un vocabulaire anglais spécifique, qui semble avoir payé en particulier pour la partie « traduction ». De nombreuses personnes ont toutefois écrit des phrases totalement dépourvues de sens ou de logique en français, faisant par-là la preuve d'un manque d'esprit critique.

Épreuve de deuxième langue étrangère

- **Allemand**

S'agissant de la composition, quelques très bonnes copies se sont démarquées par leur qualité linguistique et la capacité du candidat à répondre au sujet sous un angle à la fois historique et chronologique tout en présentant des exemples récents et concrets des irritants/convergences dans le cadre de la politique bilatérale. Il importe de sortir des poncifs sur la relation franco-allemande et de s'inscrire dans une démarche prospective tout en veillant à nuancer le propos. Des copies très insuffisantes qui présentent de grosses faiblesses en termes de syntaxe et de connaissance de vocabulaire. Une attention particulière doit être portée à la structuration de la note (introduction / parties distinctes et conclusions)

S'agissant de l'épreuve de traduction, la plupart des candidats ont réussi à fournir une traduction complète du texte qui était assez technique et comportait un certain nombre de tournures complexes/ idiomatiques. Quelques erreurs basiques de traduction et de mots simples sont toutefois à souligner, qui ont été pénalisantes. Il importe de rappeler que l'exercice veille à évaluer l'agilité du candidat à trouver une traduction même quand le vocabulaire n'est pas connu. Il faut toutefois rester fidèle au texte et éviter de réécrire certains passages.

- **Espagnol**

L'épreuve d'espagnol s'est caractérisée cette année par un nombre de candidats plus important que les années précédentes et par un niveau disparate et globalement décevant. Près de la moitié des copies ont reçu une note éliminatoire. Celles qui témoignaient de la capacité de leur auteur à répondre pleinement aux attentes de l'épreuve ont été valorisées.

S'agissant de la composition, de nombreuses copies témoignent de difficultés à comprendre le sujet et à trouver une problématique adéquate. Le jury a accepté de nombreux plans différents, même lorsque le sujet n'était pas entièrement compris, dès lors que la composition était argumentée et cohérente, dans une langue correspondant au niveau attendu. Toutefois, le niveau d'espagnol était bien souvent trop faible pour permettre aux candidats de développer correctement leurs idées.

L'épreuve de traduction, dans l'ensemble plus réussie, a également révélé des lacunes en langue française (syntaxe hasardeuse, fautes de grammaire et d'orthographe, non-sens). Afin d'éviter les calques malheureux de structures espagnoles en français, le jury conseille aux candidats de relire attentivement leur traduction pour s'assurer de la correction de leur français.

- **Italien**

Plusieurs copies étaient très difficiles à lire du point de vue de la graphie. Quelques candidats n'ont pas fait l'ensemble de l'épreuve. De nombreuses copies présentaient trop d'erreurs lexicales et grammaticales pour le niveau attendu, y compris en français pour la traduction, ce qui a conduit à de nombreuses notes éliminatoires.

Le niveau était dans l'ensemble hétérogène avec des notes très basses et quelques copies qui se sont détachées par un niveau de langue élevé et des compositions bien argumentées, structurées et riches en exemples. Dans l'ensemble, les compositions étaient d'un niveau moyen, avec une argumentation banale voire simpliste et exprimées dans un vocabulaire peu varié.

- **Portugais**

Il était attendu des candidats qu'ils rendent une copie dans laquelle la composition consistait en une argumentation bien structurée, dans un portugais correct et basée sur des connaissances solides tant des pays lusophones que des enjeux internationaux d'une part et, d'autre part la traduction était fidèle au texte original tout en étant rédigé dans un français syntaxiquement correct. Une note éliminatoire a été attribuée aux candidats ayant rendu copie blanche pour la composition, ou ayant mal structuré cette dernière ou, encore, dont la traduction comportait des contresens et des lacunes en français.

Épreuve facultative de gestion des entreprises

Cette épreuve optionnelle a été globalement bien comprise par une majorité de candidats ayant bien traités le sujet, appréhendé les enjeux et mérité une note franchement au-dessus de la moyenne, gagnant ainsi plusieurs points de bonus.

Cependant, beaucoup de ces copies se contentaient d'une synthèse trop superficielle, paraphrasant simplement le dossier, sans mise en perspective, ni analyse propre, ni réflexion plus poussée, ce qui les limitait in fine à des propositions convenues ou trop évidentes.

Un groupe de candidats se distinguait clairement et avec habileté du lot par la qualité de leur note de synthèse, démontrant finesse de l'analyse stratégique, originalité des propositions de décision, justesse des arguments les appuyant, et qualité indéniable de la présentation comme de l'expression écrite, justifiant des notes très élevées.

Enfin, une part minoritaire, néanmoins trop importante de candidats ne maîtrisait malheureusement ni la méthodologie, ni le niveau d'expression écrite nécessaire à la

rédaction d'une note, ni les connaissances minimales permettant l'exploitation du dossier, justifiant des notes clairement en-dessous de la moyenne.

Épreuves orales

Italien

Le niveau était globalement homogène et assez bon. Aucun candidat n'avait une connaissance parfaite de la langue. Les notes éliminatoires ont sanctionné un niveau de langue insuffisant et une présentation qui ne correspondait pas aux attendus de l'épreuve.

Allemand

Le niveau général des candidats a témoigné d'une cohérence entre les performances écrites et les prestations constatées à l'oral. Tous maîtrisaient tous le déroulé de l'épreuve : exercices de traduction, résumé et commentaires de texte, et ont fait preuve d'une bonne connaissance de l'actualité allemande. Les meilleurs ont réussi à établir des liens entre les positions allemandes et les grandes lignes de notre politique étrangère, ainsi qu'à faire preuve d'une vision nuancée et dynamique de la relation bilatérale (limites, pistes de coopération possibles). Nombre d'entre eux se sont démarqués par un vocabulaire riche et complexe et une fluidité linguistique qui ne fait aucun doute sur leur capacité de travail dans cette langue.

Anglais

La plupart des candidats ont montré un niveau d'anglais satisfaisant lors des épreuves orales. La plupart des candidats ont su développer des réflexions par-delà des textes proposés et démontrer une véritable aisance pour exposer un point de vue argumenté. Ces candidats ont su faire la différence avec ceux qui se sont contentés de paraphraser le texte, ou dont l'analyse n'était pas suffisamment construite. L'apport de connaissances générales relatives à la problématique abordée et de réflexions personnelles sur le sujet ont été particulièrement appréciées.

Les prestations des candidats se sont néanmoins avérées très hétérogènes, avec quelques candidats possédant une excellente maîtrise de la langue anglaise et de ses nuances, et d'autres manifestant d'importantes lacunes lexicales (plusieurs candidats ont ainsi fait usage de germanismes). Les notes éliminatoires sanctionnaient un niveau insuffisant, tant en termes de compréhension que d'expression. Il est utile de rappeler qu'un suivi régulier de l'actualité des enjeux mondiaux et une maîtrise du vocabulaire des relations internationales sont indispensables.

Portugais

Pour les épreuves orales obligatoires, les candidats étaient bien préparés, ont été capables de restituer des informations de façon cohérente, claire et efficace et ont démontré leur maîtrise de la langue et leur connaissance de l'actualité internationale.

Pour ce qui est de l'épreuve orale facultative, le jury n'a pas attribué de points au-dessus de 10 aux candidats s'exprimant en espagnol et non en portugais.

Questions sur l'Union européenne

L'épreuve a globalement été réussie, les candidats ayant pour la majeure partie d'entre eux démontré une connaissance théorique des questions européennes et réussi à la contextualiser au regard des grands enjeux d'actualité. Le jury a toutefois pu regretter chez un certain nombre de candidats un manque de profondeur historique sur le projet européen.

Entretien avec le jury

Le jury a constaté un niveau globalement contrasté entre les candidats juste sortis d'étude et ceux ayant une expérience préalable (stage, volontariat international, contractuels).

Sans surprise, tous les candidats ayant une expérience significative du ministère ou de son réseau se distinguent même si la mobilisation de ce parcours est inégale.

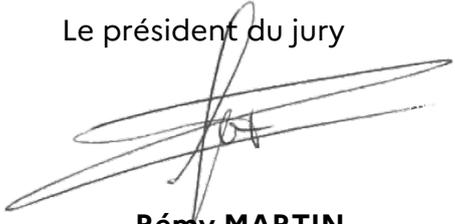
Le jury a essayé de maintenir une diversité de profils sur la base des entretiens et, dans une optique croissante de professionnalisation, de renforcer les mises en situation concrète. Au-delà des connaissances académiques des candidats, le jury a également cherché à cerner leur capacité à concevoir leur parcours professionnel, que ce soit au sein du ministère ou en dehors. A cet égard, le jury a été surpris par la méconnaissance de la plupart des candidats des aspects statutaires liés à la qualité de fonctionnaire, comme par exemple les mécanismes d'avancement et de promotion. De manière générale, peu de candidats ont su expliciter ce qu'était un fonctionnaire, voire un haut-fonctionnaire, dans un contexte pourtant marqué par une réforme récente avec des impacts sensibles sur les carrières au sein du Département. De même, certaines connaissances du socle administratif (droits et obligations du fonctionnaire, organisation de l'état et des collectivités) ne sont pas toujours maîtrisées y compris en interne, démontrant une difficulté à s'extraire d'un silo purement MEAE-centré. La place du ministère en matière d'action diplomatique a par ailleurs paru d'une telle évidence chez certains candidats que des questions relatives, par exemple, à la légitimité de son action en matière économique ou culturelle par rapport à celle des ministères en charge de ces politiques sur le plan interne ne leur ont pas permis de démontrer leur capacité à prendre du recul par

rapport à ce qui est et à imaginer ce qui pourrait être. De même, la capacité à développer une pensée critique personnelle a semblé difficilement accessible à certains candidats notamment sur des questions qui, au-delà de leurs libellés volontairement provocateurs, invitaient les candidats à exposer leur point de vue, de manière étayée et argumentée, sur des sujets d'actualité très récente. Le jury rappelle sur ce point aux candidats qu'il n'attend aucune réponse particulière, dans un sens ou dans l'autre, et cherche seulement à cerner leur capacité à raisonner.

Le jury a enfin porté une attention particulière au savoir-être des candidats. Il rappelle à cet égard qu'un futur diplomate, quelles que soient ses compétences académiques, doit avant tout démontrer sa capacité à s'intégrer dans un collectif de travail et à interagir avec ses pairs. Faire preuve d'humilité, savoir se tromper ou remettre en cause ses certitudes est au moins aussi important que mobiliser ses connaissances. Le jury a été fortement surpris par l'attitude de certains candidats ; il est étonnant, pour des personnes prétendant aux plus hautes fonctions diplomatiques, de devoir rappeler que la désinvolture ou l'arrogance desservent fortement le propos, voire peuvent être éliminatoires.

Le jury souligne toutefois l'excellence de certaines prestations, et n'a pas hésité dans ce cas à utiliser la totalité de l'échelle de notation. Les profils de ces candidats sont très diversifiés. Certains internes n'ont intégré le ministère que récemment mais justifient d'une expérience professionnelle antérieure très riche, et ont réussi à la mettre à profit pour prendre du recul sur leur parcours et leurs pratiques. D'autres profils, au début de leur carrière professionnelle, témoignent déjà d'une grande maturité et de grandes promesses pour le futur.

Le président du jury

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. MARTIN', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Rémy MARTIN